Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_201-DE

DEL 2026/201

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEPT JUILLET À VINGT HEURE QUARANTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Salle Polyvalente de Livré-sur-Changeon
Date de convocation	1er juillet 2026
Présents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, P. MACOURS, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER MS O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, Y. LE ROUX, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, R. SALAUN, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX
Absents représentés	M. J. BELLONCLE (POUVOIR À G. BÉGUÉ), M. LANGLAIS-ELLEOUET (POUVOIR À K. CHESNAIS-GIRARD), MME C. LE BON (POUVOIR À P. MACOURS), MME C. LEMOINE (POUVOIR À J. BÉGASSE), MME A-L. OULED-SGHAÏER (POUVOIR À C. BRIDEL)
Absents	MME S. CHYRA, M L. BOUTHELOUP
Secrétaire de séance	MME G. DUMONT

EAU ET ASSAINISSEMENT

Modification du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de la Bouëxière et de Saint-Aubin-du-Cormier.

Rapporteur *:* Isabelle GAUTIER, Vice-Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260707-DEL2026_201-DE

Il est exposé ce qui suit :

Les communes ont l'obligation de délimiter sur leur territoire communal les zones relevant de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif (Article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Liffré-Cormier Communauté a engagé deux études d'actualisation du zonage assainissement pour :

1. L'adaptation du zonage d'assainissement de la commune de la Bouëxière avec le projet d'assurer le raccordement du site du Carfour ;
2. L'adaptation du zonage d'assainissement de la commune de Saint Aubin-du-Cormier avec le projet d'assurer le raccordement du site militaire du 11ème RAMA.

Une enquête publique a été nécessaire pour valider ces projets de zonage.

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux règles fixées par les textes législatifs et réglementaires tant en ce qui concerne le dossier que la procédure d'enquête.

L'enquête a duré 29 jours consécutifs, du 24 avril 2026, 9h00 au 22 mai 2026, 17h30.

L'information légale, les affichages de l'avis d'enquête, les annonces dans la presse, relayées sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté ont permis au public d'être informé de la tenue de l'enquête.

La commissaire enquêtrice a assuré deux permanences :

- La première, le vendredi 24 avril 2026 de 9h00 à 12h00 au siège de Liffré-Cormier Communauté
- La seconde, le vendredi 22 mai 2026 de 14h30 à 17h30 à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier.

A la suite de cette enquête publique, un avis favorable et sans réserve (cf. annexes 1 et 2) a été émis par la commissaire enquêtrice sur les projets de modification de zonage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport du commissaire enquêteur ;
- **VALIDE** les projets de zonage d'assainissement pour les communes de La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier.

La séance est levée à 21h20

Fait à Livré-sur-Changeon, le 7 juillet 2026.

Le Président, **La Secrétaire de séance,**

Guillaume BÉGUÉ Gwénaël DUMONT

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.